CABINET ADHÉRENT
AUDECIA
EXPERTS EN CROISSANCE

La Roche-sur-Yon
Les Sables d'Olonne
Nantes

ASSOCIATION A.T.H.M.

114 RUE JACQUES YVES COUSTEAU
ZONE BEAUPUY 4
85000 – LA ROCHE SUR YON

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ACCIOR LA ROCHE-SUR-YON
53, rue Benjamin Franklin - CS 80654 - 85016 La Roche sur Yon cedex
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Pays de la Loire et membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
SAS au capital de 48 000 € - Siret 383 228 889 00051 - RCS La Roche sur Yon - FR96 383 228 889

Tél. 02 51 37 10 14 - laroche@accior.fr
www.accior.fr - www.audecia.com

ACCIOR LA ROCHE SUR YON
53 rue Benjamin Franklin
CS 80654
85016 La Roche-sur-Yon cedex
Membre de la compagnie régionale Ouest-Atlantique

ASSOCIATION A.T.H.M.
114 RUE JACQUES YVES COUSTEAU
ZONE BEAUPUY 4
85000 – LA ROCHE SUR YON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association A.T.H.M.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.T.H.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 09 octobre 2026

Le commissaire aux comptes,

ACCIOR LA ROCHE SUR YON

Signé par Christophe Poulen
Le 9 oct. 2026



doc_8zdQ
tx_abYXvQLOOKv4

Christophe POULEN

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, ...	1 222	1 222				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				7		13
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	70 972	45 058	25 914		40 752	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				2		2
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 800		7 800		7 800	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**79 993**	**46 280**	**33 714**	**9**	**48 552**	**15**
Stocks et en-cours						
Créances				7		10
Créances Clients, usagers et cptes ratt.					47	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	5 921		5 921		10 906	
Charges constatées d'avance	18 545		18 545		21 160	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	315 934		315 934	84	240 368	75
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**340 399**		**340 399**	**91**	**272 481**	**85**
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**420 393**	**46 280**	**374 113**	**100**	**321 033**	**100**

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		59		57
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	220 010		184 394	
Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée	*43 282*		*23 187*	
Excédents et réserves affectés à l'investissement				
Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorie)				
Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.				
Autres réserves				
Report à nouveau	16 781	4	16 252	5
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	*37 961*		*23 083*	
Excédent ou déficit de l'exercice	60 751	16	40 245	13
Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée				
Situation nette (sous-total)	**297 541**	**80**	**240 890**	**75**
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	**297 541**	**80**	**240 890**	**75**
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 586	2	9 921	3
Emprunts et dettes financières diverses			15	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	17 075	5	16 273	5
Fournisseurs, factures non parvenues	11 407	3	7 866	2
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	41 294	11	46 067	14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	210			
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	**76 572**	**20**	**80 143**	**25**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	**374 113**	**100**	**321 033**	**100**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	15 293		15 293	
dont parrainages				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	566 839	497 387	69 451	14
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 584	-11 584	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	28 000		28 000	
Utilisations des fonds dédiés	4 100	5 000	-900	-18
Autres produits	296	3 116	-2 820	-90
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**614 528**	**517 087**	**97 440**	**19**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	155 229	142 765	12 464	9
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	23 014	9 048	13 966	154
Salaires	272 678	240 883	31 795	13
Cotisations sociales	75 995	70 944	5 051	7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 099	16 567	-5 468	-33
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	10 028		10 028	
Report des fonds dédiés				
Autres charges	82	12	70	592
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**548 126**	**480 219**	**67 906**	**14**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**66 402**	**36 868**	**29 534**	**80**

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		2 419	2 942	-523	-18
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**2 419**	**2 942**	**-523**	**-18**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		235	318	-83	-26
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**	**235**	**318**	**-83**	**-26**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**2 184**	**2 624**	**-440**	**-17**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**68 586**	**39 492**	**29 094**	**74**
Produits exceptionnels	(V)		850	-850	-100
Charges exceptionnelles	(VI)	7 732		7 732	
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**	**-7 732**	**850**	**-8 582**	
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	103	97	6	6
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**616 947**	**520 879**	**96 067**	**18**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**556 195**	**480 634**	**75 561**	**16**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**60 751**	**40 245**	**20 506**	**51**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		**60 751**	**40 245**	**20 506**	**51**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 374 113,10 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 60 751,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :
L'ATHM est mandatée par la justice dans le cadre de mesures de protection (sauvegarde, curatelle, tutelle) pour des personnes atteintes de handicap mental.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales exercées :
- soutien, conseil, échange avec les partenaires et la famille, après avis du majeur protégé, autour de sa situation
- accompagnement des majeurs protégés dans les démarches administratives
- aide à la gestion des revenus, des biens et du patrimoine du majeur protégé.

Les moyens mis en oeuvre :
- établissement du DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs) qui permet de définir les objectifs de l'accompagnement
- rencontre de majeurs protégés à domicile régulièrement
- établissement de budgets mensuels

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Install. générales, agenct div	5,00	
Matériel de transport		4 À 5
Matériel de bureau		3 À 5
Matériel informatique		3
Mobilier		5

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Comptes bancaires des majeurs

Conformément à l'application du plan compatble des UDAF de janvier 2009, il n'est pas fait mention, dans les comptes annuels, des comptes bancaires individuels des majeurs protégés. Cela représente un total de 17 833 275 € au 31/12/2025 pour 289 mesures , contre 14 940 898.38 € au 31/12/2024 pour 269 mesures.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 221,60		
TOTAL	**1 221,60**		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 047,53		
Matériel de transport	68 330,30		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	42 127,90		6 289,33
TOTAL	**117 505,73**		**6 289,33**
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	7 800,00		
TOTAL	**7 800,00**		
TOTAL GENERAL	**126 527,33**		**6 289,33**

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 221,60	
TOTAL			**1 221,60**	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			7 047,53	
Matériel de transport		52 823,30	15 507,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			48 417,23	
TOTAL		**52 823,30**	**70 971,76**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			7 800,00	
TOTAL			**7 800,00**	
TOTAL GENERAL		**52 823,30**	**79 993,36**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 ANS	LINÉAIRE	1 221,60			1 221,60
TOTAL			**1 221,60**			**1 221,60**
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	5 ANS	LINÉAIRE	1 485,15	1 409,51		2 894,66
Matériel de transport	5 ANS	LINÉAIRE	48 234,85	3 770,83	42 794,95	9 210,73
Matériel de bureau, informatique	3 À 5 ANS	LINÉAIRE	27 034,02	5 918,69		32 952,71
TOTAL			**76 754,02**	**11 099,03**	**42 794,95**	**45 058,10**
TOTAL GENERAL			**77 975,62**	**11 099,03**	**42 794,95**	**46 279,70**

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	7 800,00		7 800,00
Actif circulant			
Débiteurs divers	4 965,88	4 965,88	
Charges constatées d'avance	18 544,88	18 544,88	
TOTAL	**31 310,76**	**23 510,76**	**7 800,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	18 544,88
TOTAL	**18 544,88**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Le résultat administratif de l'exercice 2024, soit 41 621.02 €, est toujours sous contrôle de tiers financeur, la proposition d'affectation n'étant pas notifiée au 31/12/2025.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	184 393,51		37 054,80	1 438,77	220 009,54
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*23 186,66*		*20 095,04*		*43 281,70*
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)			*20 095,04*		*20 095,04*
Report à nouveau	16 251,68		41 686,69	41 154,80	16 783,57
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	*23 083,17*		*41 683,69*	*26 805,84*	*37 961,02*
Excédent ou déficit de l'exercice	40 244,92		60 751,32	40 244,92	60 751,32
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée			*61 437,09*		*61 437,09*
TOTAL	**240 890,11**		**139 492,81**	**82 838,49**	**297 544,43**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	6 585,68	3 251,99	3 333,69	
Fournisseurs et comptes rattachés	28 482,04	28 482,04		
Personnel et comptes rattachés	18 861,99	18 861,99		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 507,92	19 507,92		
Impôts sur les bénéfices	103,00	103,00		
Autres impôts et taxes assimilées	2 557,60	2 557,60		
Autres dettes	210,44	210,44		
TOTAL	**76 308,67**	**72 974,98**	**3 333,69**	

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 3 152,59

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 407,33
Dettes fiscales et sociales	26 304,39
TOTAL	**37 721,72**

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Convention collective : Handicapés (établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées)

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 9 513,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,00
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	1,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 900,00	3 668,00
TOTAL	**3 900,00**	**3 668,00**

LES EFFECTIFS

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les bénévoles sont non rémunérés et donner le montant global des rémunérations reviendrait à donner la rémunération individuelle.

EFFECTIFS MOYENS

Effectif moyen du personnel : 8

COMMENTAIRE

Analye du résultat :
Le résultat de l'exercice est un excédent de 60 751.32 € :
- Part du résultat sur gestion conventionnée : 61 437.09 € (dotation globale de financement service mandataire)
- Part du résultat sur gestion libre : -685.77 €